

J'en conviens, direz-vous ; mais la difficulté n'est point là ; vous devez démontrer que le chemin du salut choisi, fixé, établi par Dieu même est exclusivement l'Eglise catholique.

C'est bien là la vérité que nous voulons établir en nous appuyant sur l'Écriture sainte, sur la Tradition et la raison. Et d'abord :

Saint Pierre, le prince des Apôtres, nous dit expressément *qu'il n'y a de salut qu'en Jésus-Christ, et qu'il n'y a sous le ciel point d'autre nom par lequel nous puissions être sauvés.* Donc il n'y a de salut que dans la religion où se trouvent, avec le nom de Jésus-Christ, son esprit, sa doctrine, ses lois ; et cette religion est le christianisme ou l'Eglise fondée par les Apôtres, en vertu même de la mission du Sauveur ; *Allez, enseignez les nations... Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné.* Le salut est donc dans l'Eglise de Jésus-Christ, et non point ailleurs.

Notre-Seigneur aimait à peindre sa religion et sa doctrine sous des figures, des paraboles et des emblèmes. Par cette manière d'enseigner, fort goûtée des Orientaux, il excitait la curiosité et l'attention de ses auditeurs. Il représente souvent son Eglise sous la figure d'une maison, d'une cité, d'un royaume d'un bercaïl. Saint Paul la compare au corps humain. Quand on n'est ni de la maison, ni de la cité, ni du royaume, ni du bercaïl, a-t-on quelque droit aux biens propres à ceux qui en sont ? Le membre séparé du corps participe-t-il à sa vie ? Il en est de même de ceux qui vivent hors de l'Eglise ; ils n'ont aucune part aux biens du dedans.

La tradition est d'accord avec la sainte Ecriture, pour prouver et confirmer cette vérité. Le dogme *Hors de l'Eglise point de salut*, ressort tout vivant des écrits des saints Pères, des auteurs ecclésiastiques,